

- 28 oct. — Arrêté n° 351/MFEP/MF/CR rapportant l'arrêté n° 767-VP/MFE/MF/CR du 3 décembre 1965 portant concession d'une pension militaire et d'une rente d'invalidité à M. Kao Gabriel ..... 693
- 28 oct. — Décision n° 791-D/MFEP/MEN accordant une subvention à la mission évangélique du Togo. .... 694
- 30 oct. — Décision n° 795-D-bis/MFEP/SFP portant virement de crédits à la compagnie du Bénin. .... 694
- 30 oct. — Décision n° 800-D/MFEP/CCL portant autorisation de virement d'une somme au trésorier-payeur. .... 694
- 3 nov. — Décision n° 802-D/MFEP/MTP/CFT autorisant le prélèvement sur le fonds de renouvellement d'une somme au profit du budget annexe du C.F.T. .... 694
- Arrêtés et décision portant désignation de fonctions, nomination et agrément d'un commissionnaire en douanes ..... 694

#### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

1969

- 4 nov. — Décision n° 164-D/MEN fixant les dates des examens et concours pour l'année scolaire 1969-1970 ..... 694
- 4 nov. — Décision n° 165-D/MEN fixant les dates des congés scolaires pour l'année scolaire 1969-1970 ..... 695
- Décisions portant nomination et admission ..... 695

#### MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

1969

- 20 oct. — Arrêté n° 434/DG/TMOSS modifiant et complétant l'annexe à l'arrêté n° 703-55/ITLS du 12 août 1965 ..... 696
- Arrêtés et décisions portant intégrations, réintégrations, titularisations, nominations, engagements, réengagement, rappel à l'activité, régularisation de situation administrative, passages automatiques d'échelon, admissions, mise et maintien en disponibilités, incarcérations, suspension de fonctions, cessation définitive de fonctions pour limite d'âge et licenciements ..... 697

- #### MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES MINES, DES TRANSPORTS, DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
- Décision portant intérim ..... 708

#### MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

- Arrêté interministériel et décisions portant admissions et nomination ..... 708

#### MINISTÈRE DE L'INFORMATION, DE LA PRESSE ET DE LA RADIODIFFUSION

- Décision portant nomination et affectation ..... 709

### TEXTES PUBLIÉS A TITRE D'INFORMATION

#### MINISTÈRE DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE ET DU PLAN 1969

- 5 nov. — Circulaire n° 35/MFEP relative à la domiciliation par des négociants résidant en France ..... 709

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

- Avis de perte de titres fonciers ..... 710

### PARTIE OFFICIELLE

#### ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

#### LOIS, DECRETS, ORDONNANCES, ARRETES ET DECISIONS

#### ORDONNANCES

*ORDONNANCE N° 25 du 11/11/69 portant modification de l'ordonnance n° 46 du 22 novembre 1968 portant loi de finances pour l'exercice 1969.*

#### LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE.

- Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;  
Vu l'ordonnance n° 15 du 14 avril 1967 portant désignation du Président de la République ;  
Vu l'ordonnance n° 16 du 14 avril 1967 portant dissolution du comité de réconciliation nationale et formation du gouvernement ;  
Vu l'ordonnance n° 46 du 22 novembre 1968 portant loi de finances pour l'exercice 1968 ;  
Vu l'ordonnance n° 14 du 23 juin 1969 portant modification de l'ordonnance n° 46 du 22 novembre 1968 portant loi de finances pour l'exercice 1969 ;  
Sur proposition du ministre des travaux publics, mines, transports, des postes et télécommunications ;  
Le conseil des ministres entendu ;

#### ORDONNE :

Article premier — Les ressources affectées au budget annexe des chemins de fer, exercice 1969, sont modifiées conformément au tableau C ci-joint.

Art. 2 — Les crédits ouverts au budget annexe des chemins de fer, exercice 1969, sont modifiés conformément au tableau D ci-joint.

Art. 3 — Conformément aux articles 1 et 2 ci-dessus le budget annexe des chemins de fer du Togo, exercice 1969, est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de quatre cent quarante neuf millions neuf cent soixante deux mille cinq cents francs. (449.962.500 francs).

Art. 4 — La présente ordonnance sera exécutée comme loi de la République togolaise.

Lomé, le 11 novembre 1969

Gal. E. Eyadéma

## ETAT C

Budget annexe des chemins de fer

## RÉCETTES

Divisions — Paragraphes — Lignes applicables à l'exercice 1969

Division	Paragraphe	Ligne	LIBELLE	RECETTES		DIFFERENCE	
				Prévisions initiales	Prévisions modifiées	en plus	en moins
4	1	36	Versement du fonds de renouvellement	13.300.000	28.070.000	14.770.000	—

## ETAT D

Budget annexe des chemins de fer

## DEPENSES

Divisions — Chapitres — Articles — Paragraphes applicables à l'exercice 1969

Division	Chapitre	Article	Paragraphe	Libellé	Crédits		Différence	
					Prévisions initiales	Prévisions modifiées	en plus	en moins
1	1	1	1	Personnel des cadres des services généraux .....	13.205.000	11.600.000	—	1.605.000
				Personnel permanent des services généraux .....	9.325.000	10.800.000	1.475.000	—
	1	2	1	Personnel des cadres du service de l'exploitation ..	22.421.000	20.321.000	—	2.100.000
				Personnel permanent du service de l'exploitation ..	34.158.000	36.578.000	2.420.000	—
	1	3	1	Personnel des cadres du service voie & bâtiments ..	30.860.000	30.500.000	—	360.000
				Personnel permanent du service voie & bâtiments ..	50.265.000	55.200.000	4.935.000	—
	1	4	1	Personnel des cadres du service matériel-traction ..	41.895.000	37.895.000	—	4.000.000
				Personnel permanent du service matériel-traction ..	32.800.000	34.910.000	2.110.000	—
	1	5	1	Personnel des cadres du service du wharf .....	1.220.000	1.400.000	180.000	—
				Personnel permanent du service du wharf .....	13.605.000	14.405.000	800.000	—
	2	2	1	Personnel temporaire des services généraux .....	390.000	430.000	40.000	—
				Personnel temporaire du service de l'exploitation ..	6.125.000	7.525.000	1.400.000	—
	2	3	1	Personnel temporaire du service voie et bâtiments ..	11.405.000	14.305.000	2.900.000	—
				Personnel temporaire du service matériel et traction ..	11.280.000	11.880.000	600.000	—
	2	4	2	Heures supplémentaires du service de l'exploitation ..	400.000	550.000	150.000	—
				Indemnités de déplacement .....	1.700.000	2.300.000	600.000	100.000
	2	5	1	Frais de transport pour déplacement .....	160.000	60.000	—	515.000
				Frais de stage .....	1.035.000	520.000	—	—
	2	6	1	Versement à la caisse des prestations familiales du Togo .....	10.800.000	11.600.000	800.000	—
				Versement à la caisse des accidents du travail .....	4.500.000	4.840.000	340.000	—
2	4	3	Allocations viagères et temporaires .....	8.200.000	9.500.000	1.300.000	—	
			Frais de correspondance, téléphone et télégraphe ..	1.600.000	2.000.000	400.000	—	
2	6	1	Carburants et lubrifiants .....	40.650.000	42.650.000	2.000.000	—	
			Honoraires des avocats et experts .....	300.000	1.300.000	1.000.000	—	
					348.299.000	363.069.000	23.450.000	8.680.000

ORDONNANCE N° 26 du 12-11-69 portant création d'une taxe spéciale de transit.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;

Vu les ordonnances n°s 15 et 16 du 14 avril 1967 ;

Vu la loi n° 66-22 du 23 décembre 1966 portant code des douanes ;

Le conseil des ministres entendu,

ORDONNE :

Article premier — Il est créé une taxe spéciale de transit exigible sur toutes les marchandises importées à l'aide de licence levée au Togo et réexportées en transit à l'étranger soit directement, soit en suite d'entrepôt.

Art. 2 — Le taux de cette taxe dont l'assiette est la valeur CAF ou la valeur mercuroiale suivant les cas, est fixé comme suit :